

## **Jambe Arquée**

L'axe des membres inférieurs est un des motifs courants de consultation en orthopédie pédiatrique. Nous dressons une fiche explicative des conditions dans lesquelles une consultation médicale est absolument nécessaire. Elle n'en dispense cependant pas si des inquiétudes ou questions persistent.

L'axe des membres va globalement suivre **3 étapes physiologiques** normales durant la croissance de l'enfant :

### **Avant 2 ans :**

La morphologie physiologique des membres inférieurs de l'enfant est ce qu'on appelle un **genu varum** (jambes en O). Quand l'enfant se tient debout ou couché avec les deux chevilles l'une contre l'autre, les genoux ne se touchent pas et peuvent être distants de 5 cm : c'est normal avant la marche, et cela va progressivement se corriger avec l'apparition de la marche jusqu'à l'âge de 2 ans.

Il est important de consulter si cette déformation n'est pas **symétrique** ou si elle **persiste après 4 ans**.

### **De 3 ans à 8 ans :**

À cet âge, la conformation est inversée et est habituellement en **genu valgum** (jambes en X). Les genoux se touchent, avec des chevilles parfois espacées de 5 à 7 cm. Même si cela gêne l'enfant dans sa course, c'est normal si c'est **symétrique et indolore**. Cette déformation doit disparaître au moment de la période prépubertaire.

### **Après 10 ans :**

L'axe des jambes se normalise : les genoux et les chevilles se touchent simultanément. Il est donc important de consulter si l'enfant se plaint de **douleurs**, si l'axe est **asymétrique**, ou si la distance entre les genoux ou les chevilles est excessive (**5 cm pour les chevilles, 4 cm pour les genoux**).

## **Que faire ?**

Dans toutes les situations où la morphologie est physiologique, il faut savoir **patienter**, en attendant que l'évolution se fasse naturellement.

Le chaussage ainsi que les **semelles orthopédiques** n'influencent pas la morphologie du membre inférieur. Toute autre mesure (port d'attelles, rééducation, calcium) n'a pas démontré d'efficacité sur leur modification.

Dans des situations **exceptionnelles** sortant de ce cadre, un traitement médical, voire chirurgical, pourra être prescrit.